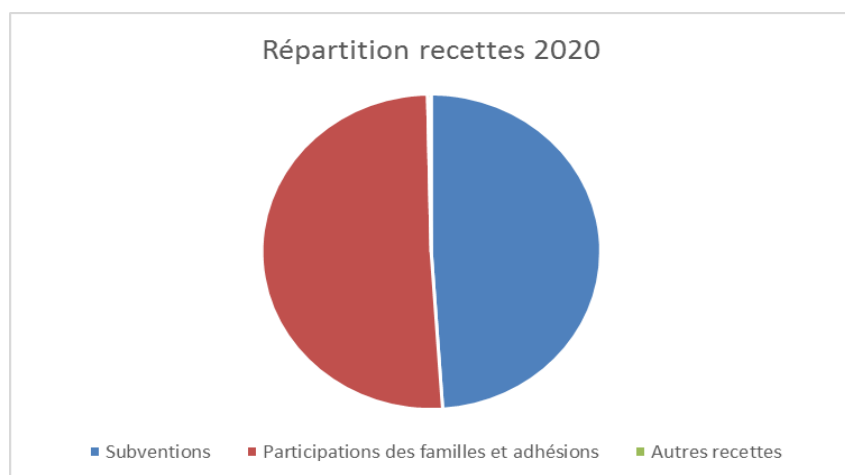


ASSOCIATION ECULLOISE DE MUSIQUE

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 31 JUILLET 2020

1. LES RECETTES

Les recettes de l'association sont principalement composées de subventions et de participations provenant des familles.



	2020	2019	2018
Subventions	188 780	190 171	181 279
Participations des familles et adhésions	195 716	232 467	225 123
Autres recettes	1 305	5 503	3 525
TOTAL RECETTES	385 801	428 141	409 927

Sur l'exercice 2020 les recettes ont baissé en global de 10% par rapport à 2019.

PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Les participations des familles sont donc en baisse de 16% comparativement à 2019.

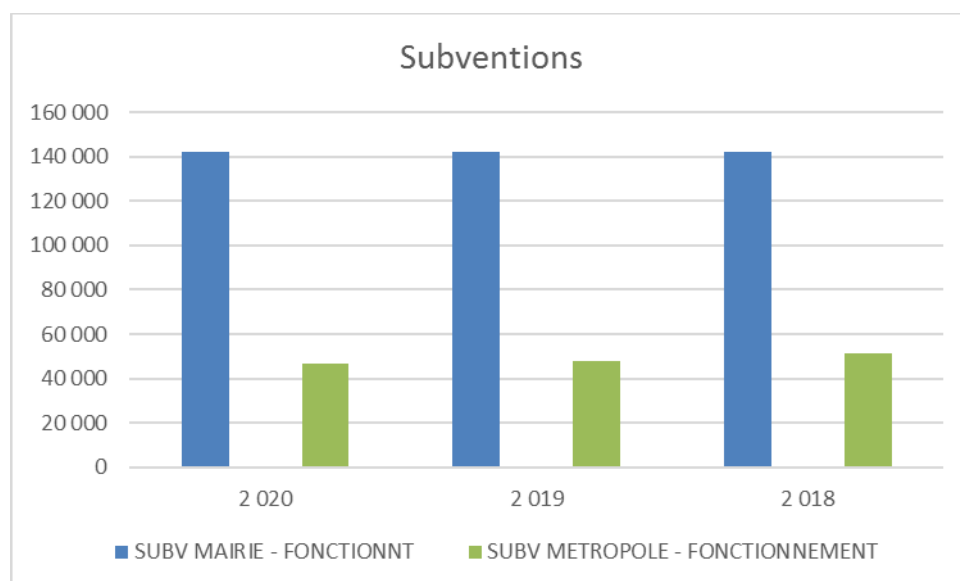
L'arrêt des cours du fait de la crise sanitaire a conduit l'association à reverser une partie aux familles une partie de leurs participations sous forme d'indemnisation (50 KEUR).

LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes obtenues pendant les concerts ou issues de différents remboursements ne représentent qu'une très faible partie des recettes totales (0.3%)

ZOOM SUR LES SUBVENTIONS

La subvention Métropole a une tendance à la baisse depuis 4 ans alors que la Mairie d'Ecully reste le partenaire privilégié de l'Association.



REVENUS FINANCIERS

Grâce à sa trésorerie, l'association a maintenu un bon niveau de produits de livret 698 € au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020.

2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

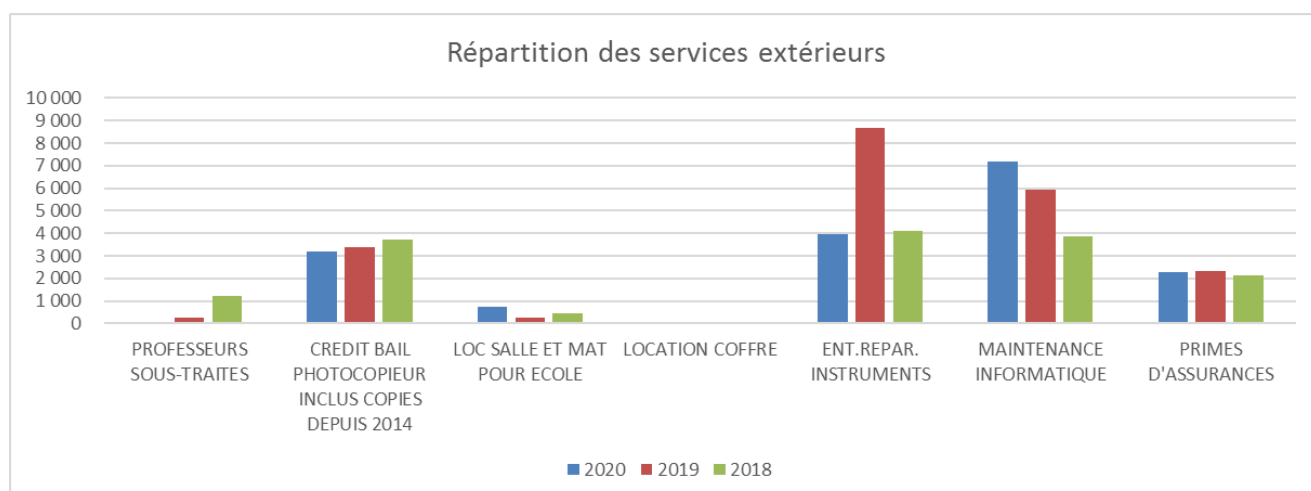
	2020	2019	2018
SAL PROFESSEURS+INTERVENANTS	197 740	216785	208 863
SAL ADMINISTRATIFS	18 820	27562	36 001
SALAIRES DIRECTION	32 769	33820	34 594
INDEMNITES DIVERSES + CAP	4 675	38832	2 736
COTISATIONS SOCIALES	57 385	84921	87 165
FORMATION CONTINUE	4 823	3747	4 163
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 430	100	2 080
TOTAL MASSE SALARIALE	318 642	405 767	375 602

Comme chaque année, le poste principal reste la masse salariale qui constitue, charges sociales comprises, 85% du total des dépenses de l'association au 31 juillet 2020.

A noter cette année que ce pourcentage est en baisse (90% en 2019) du fait de l'indemnisation reçue de l'Etat pour l'activité partielle à hauteur de 20 KEUR et de la baisse corrélative des cotisations sociales.

Les services extérieurs restent bien maîtrisés :

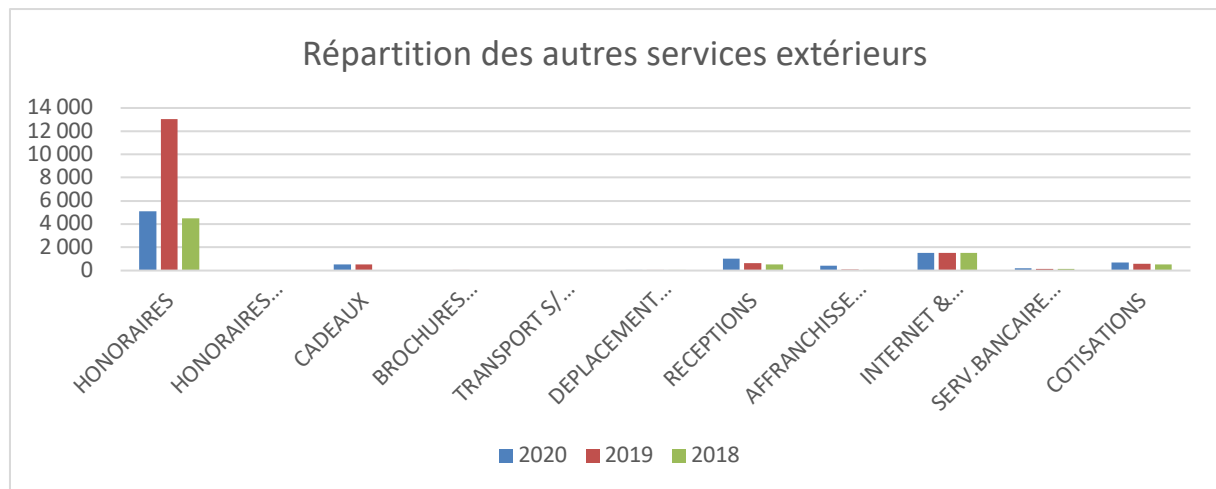
	2020	2019	2018
PROFESSEURS SOUS-TRAITES	0	277	1 240
CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR INCLUS COPI	3 207	3 386	3 703
LOC SALLE ET MAT POUR ECOLE	723	255	475
LOCATION COFFRE			
ENT.REPAR. INSTRUMENTS	3 982	8 683	4 123
MAINTENANCE INFORMATIQUE	7 168	5 941	3 854
PRIMES D'ASSURANCES	2 272	2 318	2 148
DOCUMENTATION			
TOTAL	17 352	20 860	15 543



Les autres services extérieurs sont bien maîtrisés également, la plus grosse partie du budget étant consacrée aux honoraires des conseils.

NB : cette année 2020, on a terminé les missions exceptionnelles d'accompagnement RH que nous avons commandées en 2019 (CAPSTAN et ALTER ERGOS), d'où la baisse du poste « honoraires des conseils ».

	2020	2019	2018
HONORAIRES	5 100	13 037	4 500
HONORAIRES CONTENTIEUX			
CADEAUX	507	519	
BROCHURES DEPLIANTS	0	23	
TRANSPORT S/ ACHATS			
DEPLACEMENT PERSONNEL	13	8	19
RECEPTIONS	1 023	644	530
AFFRANCHISSEMENTS	415	93	46
INTERNET & TELEPHONE	1 539	1 544	1 504
SERV.BANCAIRES & ASS	209	132	132
COTISATIONS	686	584	540
TOTAL	9 492	16 584	7 271



PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE **(CHARGE CALCULEE N'IMPACTANT PAS LA TRESORERIE)**

L'association prend en charge chaque année les indemnités de fin de carrière qui s'accumulent au titre des salariés présents aux effectifs. Cette provision permet de « mettre en réserve » dans les fonds associatif les sommes qui seront à déboursier lors des départs avec une hypothèse de départ à 62 ans.

Les hypothèses de calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont inchangées. Elles sont basées sur :

- le calcul de l'indemnité de licenciement de la convention collective nationale de l'animation qui prévoit 25% de mois par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté puis 1/3 de mois par année au-delà de la dixième
- le salaire de base de chaque salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : 97.75% de stabilité par an
- le taux moyen d'augmentation des salaires de 2% par an
- le taux d'actualisation retenu (IDR zone Euro) : 0.5%
- le taux moyen des charges sociales de chaque salarié

Cette année, compte tenu des arrivées et sorties des salariés et également de l'évolution des postes/salaires de certains salariés, l'impact net des mouvements comptables sur cette provision est une charge de 12 183 €.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le produit exceptionnel de 1 667 € correspond à la réintégration dans le résultat des subventions d'équipement de la Métropole de Lyon (rapportée au fil des amortissements des équipements concernés).

La charge exceptionnelle de 1 643 € correspond à une régularisation de cotisations APICIL de 2017.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le CABINET ROYET, 50 avenue Chanoine Cartellier à Saint Genis Laval (69230) est nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2020

Le résultat de l'exercice soit 12 510€ est affecté au poste fonds associatifs.